

“Art & Culture” à l’école

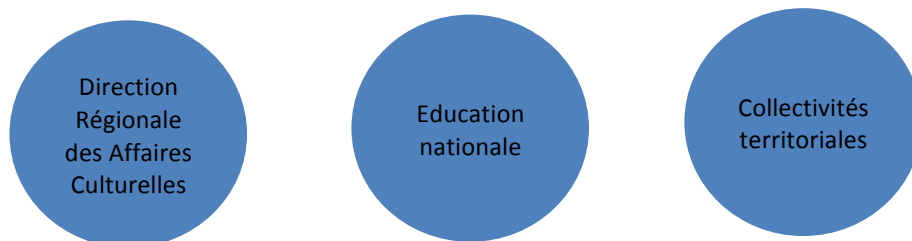
L'éducation artistique et culturelle est un vecteur essentiel à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. La volonté de permettre à 100% des élèves de bénéficier de l'éducation artistique et culturelle nécessite de préciser ensemble le pilotage du parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013). La mise en œuvre des projets « arts & culture à l'école » est une étape de ce pilotage. A cet effet, la Délégation Académique de l'éducation artistique et de l'action culturelle souhaite attirer votre attention sur les modalités d'étude des dossiers qui lui ont été soumis.



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

→ De l'école primaire au lycée, une expertise de trois partenaires



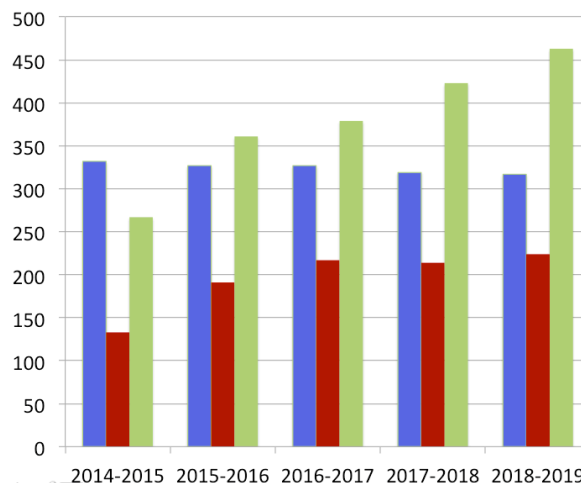
Cette année, les différentes commissions ont réuni :

- pour la D.R.A.C. : la conseillère E.A.C. ainsi que les conseillers de territoire pour la Meuse et les Vosges
- pour le Rectorat : la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ainsi que des représentants des corps d'inspection (IA-IPR, IEN 2nd degré et IEN 1^{er} degré) et des chefs d'établissement membres du groupe de travail académique « parcours d'éducation artistique et culturelle »
- pour les collectivités territoriales : les représentants du conseil régional, des conseils départementaux et des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle

→ Une attention portée au travail engagé dans chaque établissement, au-delà de l'appel à projet

- 515 projets sont accompagnés pour le second degré, soit 87% des projets déposés lors de l'appel à projet
- un nombre de projets en augmentation constante depuis 2014
- en moyenne, 3 professeurs impliqués par projet, garantissant une plus grande diffusion et un croisement des regards
- 70% des établissements du second degré ont déposé au moins un projet

- Etablissements publics du second degré
- Projets accompagnés
- Etablissements porteurs d'au moins un projet



Autant que possible, les commissions ont eu à cœur de soutenir la dynamique engagée dans un établissement lorsqu'un seul projet était déposé. Elles ont constaté qu'un projet mis en œuvre dans un établissement, engage souvent le développement d'autres projets l'année suivante. Le travail mené par les équipes dans les établissements, en lien avec le référent culture, sous le pilotage du chef d'établissement, au-delà de cet appel à projet a été souligné. Si la mise en œuvre de ces projets n'est qu'une partie visible du travail plus global engagé autour de la culture à l'école, les commissions encouragent chaque établissement à déposer au moins un projet dans le cadre de cet appel. Une réflexion a été engagée pour permettre une plus grande lisibilité la complémentarité entre l'école et ses partenaires dans le cadre de l'appel à projet 2019.

Pour nourrir la réflexion :

- Dossier 'A l'école des arts et de la culture' disponible sur le site de la DAAC
- Parution d'un numéro de la lettre de la pédagogie consacré à la "culture à l'école", valorisant par les témoignages d'établissements la dynamique engagée dans l'académie
- Journées ' Art & Culture à l'école', en partenariat avec CANOPÉ